

### Consignes aux étudiants

#### A lire en début d'épreuve

- Déposer les sacs et manteaux à l'entrée de la salle.
- Ne conserver que les instruments indispensables à la composition : stylos, effaceurs, blanc, règle, gomme (pas de trousse)... *Introduire un document (livre, carnet, résumé, notes, fiche...) qui n'aurait pas fait l'objet d'une autorisation spéciale peut être considéré comme une tentative de fraude.*
- **Eteindre** les téléphones portables et les **laisser** dans les sacs à l'entrée (ils ne peuvent pas servir de montre ou de calculatrice).
- Ne pas conserver de feuille de brouillon, elles seront fournies avec une couleur spécifique. *Mettre un brouillon à disposition ou à la vue d'un autre étudiant est considéré comme une tentative de fraude.*
- Les calculatrices, ordinateurs de poche sont interdits, sauf autorisation mentionnée sur le sujet.
- Emarger en remettant la copie aux surveillants.

*Toute fraude ou toute tentative de fraude donnera lieu à des poursuites disciplinaires pouvant entraîner l'exclusion de l'IAE.*

### Note aux enseignants et surveillants

#### Rappel : surveillance et permanence

- L'enseignant du module évalué, auteur du sujet, assure la surveillance de l'examen (celle-ci relève de l'obligation de service des enseignants statutaires).
- En cas d'absence exceptionnelle l'enseignant auteur du sujet doit être joignable lors de l'épreuve et indique au préalable aux surveillants son numéro de téléphone. En cas d'absence et/ou lorsque l'enseignant ne peut assurer la permanence téléphonique, il désigne un enseignant chargé de le remplacer et/ou d'assurer la permanence lors de l'épreuve.

#### Organisation de l'épreuve

Afin d'éviter les fraudes et de décourager les tentatives de fraude aux examens, nous vous rappelons plusieurs points importants de la charte des examens :

- Lorsque le surveillant ne connaît pas les étudiants, leur identité (carte d'étudiant) est vérifiée lors de l'accès à la salle d'examen.
- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant le sujet. Toutefois, le surveillant responsable de la salle pourra, à titre exceptionnel (cas de force majeure), autoriser un candidat retardataire à participer à l'épreuve (si le retard n'excède pas une durée correspondant à 20% de la durée totale). Aucun temps supplémentaire ne sera donné au candidat retardataire, mention du retard et des raisons sera portée sur le procès-verbal.
- Les étudiants sont placés dans la salle en respectant les numéros de place affectés à chacun ou, à défaut, en maximisant l'espace entre les étudiants.
- Les « consignes aux étudiants » sont lues en début d'épreuve et appliquées (Déposer les sacs et manteaux à l'entrée de la salle ; Ne conserver que les instruments indispensables à la composition ; Eteindre les téléphones portables et les laisser dans les sacs à l'entrée ; Ne pas conserver de feuilles de brouillon ; Les calculatrices, ordinateurs de poche, dictionnaires sont interdits sauf mention contraire...).
- Le brouillon est distribué en veillant à ce que les étudiants côte à côte n'aient pas la même couleur de brouillon.
- Sauf cas de force majeure, aucun candidat ne peut se déplacer ou quitter la salle, même en cas de remise de copie blanche, avant la fin de la première heure de composition. L'accès aux toilettes se fait étudiant par étudiant. Dans la mesure du possible, un surveillant accompagne l'étudiant jusqu'aux toilettes.
- Les étudiants émargent lorsqu'ils rendent les copies.
- Le procès-verbal d'examen est complété avant de remettre les copies à la scolarité.